Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260710-2026_51-DE

Commune de
HÉNANBIHEN

Département des
Côtes d'Armor

Arrondissement de
SAINT-BRIEUC

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°07
SÉANCE DU 06 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 30 juin deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alexis MENARD, Maire.

Membres présents : M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUAS Gwenaël, M. LEGOFF Jean-Charles, M. EVEN Didier, Mme JOUAN Véronique, M. LETACONNOUX Sylvain, Mme JAN Natacha, Mme LANOË Myriam, Mme DURAND Justine, Mme HENRY Mégane, Mme CORDON Catherine, M. DANIEL Jean-Michel.

Membre excusé : M. LEBRET Jean-Michel donne pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel.

Secrétaire de Séance : Mme LANOË Myriam

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 15

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de votants : 15

OBJET : Désignation des élus au sein des commissions de l'EPCI

N°51/2026

Monsieur le Maire rapporte que pour le mandat 2026-2032, Lamballe Terre & Mer fluidifie et transforme ses outils de dialogue et de co-construction de ses politiques publiques avec les communes à travers la création de 4 commissions communautaires transversales.

Ces commissions communautaires, pilotées par les vice-présidents et/ou conseillers délégués, sont saisies de réflexions structurantes visant à faire évoluer les politiques publiques de Lamballe Terre & Mer, ses services aux usagers et s'adapter aux besoins du territoire et de ses habitants.

Elles sont amenées à débattre, amender et formuler un avis sur les projets de dossiers soumis au Conseil communautaire.

Les 4 commissions communautaires proposées sont :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260710-2026_51-DE

Commission performance publique et innovation (*Ressources humaines, Administration générale, et achats durables, Finances, Risque et numérique, Conseil de développement)*

Commission lien social et bien vivre *(Cohésion sociale, Enfance et jeunesse, Petite enfance, Culture et tourisme, Sport et santé)*

Commission préservation et production des ressources (*Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'eau et biodiversité, Economie circulaire et déchets, Agriculture et alimentation, Maritimité)*

Développement territorial et cadre de vie (*Habitat, Mobilités, Economie, Stratégie foncière, Aménagement et gestion patrimoniale, Service commun voirie)*

Afin de garantir une représentativité optimale des 38 communes du territoire au sein de ces organes de co-construction, chaque commune est représentée dans chaque commission communautaire. Les 69 conseillers communautaires siègent dans une seule de ces 4 commissions. Les communes peuvent désigner d'autres représentants qui seront idéalement, dans l'ordre de priorité, le conseiller communautaire suppléant du titulaire puis des conseillers municipaux volontaires.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a été nommé représentant de la commune au sein de la commission développement territorial et cadre de vie.

Après cet exposé, Monsieur le Maire propose de nommer :

Monsieur CHANTOISEL Fabien, Représentant de la commune au sein de la commission performance publique et innovation,

Madame RONDEL Emmanuelle, Représentante de la commune au sein de la commission lien social et bien vivre,

Madame JOUAN Véronique, Représentante de la commune au sein de la commission préservation et production des ressources.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- Désigne :

Monsieur CHANTOISEL Fabien comme représentant de la commune dans la commission performance publique et innovation,

Madame RONDEL Emmanuelle comme représentante de la commune dans la commission lien social et bien vivre,

Madame JOUAN Véronique comme représentante de la commune au sein de la commission préservation et production des ressources.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Par envoi à la Préfecture le 10 juillet 2026
Par publication le 10 juillet 2026

Le Maire,
Alexis MENARD

MAIRIE de HENANBIHEN
22550 Côtes-d'Armor